n° dossier : _____

VILLE DE DIJON

DOSSIER FAMILLE

1ère inscription

CENTRE DE TRAITEMENT UNIQUE DE LA FACTURATION – DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS - Hôtel de ville - cour de Flore - 21033 DIJON Cedex

La ville de Dijon a mis en place un système de dossier «famille» unique, qui permet de gérer l'ensemble des informations relatives à vos enfants qui fréquentent :

- MAISONS DE LA PETITE ENFANCE (crèches et haltes-garderies)
- CENTRES DE LOISIRS (mercredis et vacances scolaires)
- ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR (dans les écoles)
- RESTAURATION SCOLAIRE

ANNÉE SCOLAIRE 2008-2009

UN SEUL DOSSIER PAR FAMILLE
POUR TOUTES LES ACTIVITES

DOSSIER A RETOURNER
AVANT LE 1er JUILLET 2008 DERNIER DÉLAI

- **par courrier au centre de traitement unique de la facturation – direction des services financiers - BP 1510 - 21033 Dijon cedex (à l'aide de l'enveloppe ci-jointe)**
- **après cette date, le déposer :**
  1- au pôle accueil Éducation/Jeunesse 47, rue Berlier
  2- à l'accueil mairie de Dijon (cour d'honneur de l'hôtel de ville)
  3- à l'accueil Petite Enfance 2, rue Lamonnoye

LA COMPOSITION DE VOTRE FOYER

REPRÉSENTANT LÉGAL
personne à qui sera adressée la facture (*)

☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle
Qualité (père, mère ...) :
Nom : .....
Prénom : .....
Né(e) le : .....
Téléphone portable : ...../...../...../...../.....

CONJOINT(E) OU CONCUBIN(E)

☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle
Qualité (père, mère, ...) :
Nom : .....
Prénom : .....
Né(e) le : .....
Téléphone portable : ...../...../...../...../.....

Domicile
Adresse : .....
Complément d'adresse : .....
Code postal : .....Ville : .....
Téléphone domicile : ...../...../...../...../.....

☐ **Seul(e)** ☐ **En couple** **Nombre d'enfants à charge :** ..... **dont enfant(s) porteur(s) de handicap** .....

PERSONNE A QUI SERA ADRESSÉE LA FACTURE
(concerne la facturation de toutes les activités fréquentées par vos enfants)

(*) Si vous ne souhaitez pas que les factures soient adressées au représentant légal, indiquez le destinataire de la facture **:** (cocher la case)

☐ **CONJOINT(E) OU CONCUBIN(E)**

☐ **AUTRES PERSONNES OU ORGANISME. (joindre obligatoirement un accord écrit du tiers mentionné).**

Qualité (père, mère ...) : .....
Nom : .....
Prénom : .....Né(e) le : .....
Téléphone portable : ...../...../...../...../.....
Domicile
Adresse : .....
Complément d'adresse : .....
Code postal : .....Ville : .....Téléphone domicile : ...../...../...../...../.....

SITUATION PROFESSIONNELLE (mentions obligatoires)

Représentant légal
Indiquez votre profession : ..... en activité : ☐ oui ☐ non
Nom et adresse de votre employeur : ..... (cocher la case)
Tél. : ...../...../...../...../.....

Conjoint(e) ou Concubin(e)
Indiquez votre profession : ..... en activité : ☐ oui ☐ non
Nom et adresse de votre employeur : ..... (cocher la case)
Tél. : ...../...../...../...../.....

Je certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur ce dossier sont exacts.
Fait à : ..... le : .....

Signature du représentant légal :

VOTRE TARIF

ATTENTION, tout dossier incomplet entraînera l'application du tarif maximum

A – TARIFICATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE :

Cas général :
Le tarif est fixé en fonction du domicile (Dijon, hors Dijon) du représentant légal et de la classe fréquentée (maternelle ou élémentaire). Vous n'avez pas de justificatif à fournir.

Des réductions de tarifs sont possibles :
Si vous payez un loyer ou remboursez un prêt pour votre résidence principale, et si vos ressources sont modestes, vous pouvez bénéficier d'une réduction tarifaire. Pour cela, vous devez remplir un dossier spécifique.
> L'imprimé est disponible sur demande au centre de traitement unique, Cour de Flore ou au pôle accueil Éducation/Jeunesse 47, rue Berlier à Dijon.

B – TARIFICATION DES MAISONS DE LA PETITE ENFANCE ET CENTRES DE LOISIRS

(crèches collectives - crèches familiales - haltes-garderies - accueil matin/soir dans les écoles - mercredis et vacances scolaires). Le tarif est fixé en fonction des ressources déclarées à la caisse d'allocations familiales ou, à défaut, à l'administration fiscale avant tous abattements fiscaux et prend en compte le nombre d'enfants à charge. En cours d'année, des révisions de tarifs sont possibles en cas de changement de situation familiale ou perte d'emploi (contacter le Centre de traitement unique pour de plus amples renseignements).

COCHER UNE DES TROIS SITUATIONS :
(à remplir obligatoirement)

☐ **Situation 1 : vous êtes allocataire Caf de la Côte d'or et vous déclarez vos ressources à la Caf - Procédure simplifiée.**

Indiquez votre numéro allocataire Caf de la Côte d'Or et ne complétez pas l'imprimé de déclaration de ressources ci-joint : _____ **(1)**

(1) Si vous percevez de l'API, RMI, APE, AAH, etc, joindre obligatoirement une photocopie du relevé des prestations versées par la caisse d'allocations familiales de moins de trois mois.

En cochant cette case, vous autorisez la consultation des informations relatives à vos ressources déclarées à la caisse d'allocations familiales. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez vous opposer à la consultation de ces informations. Dans ce cas, il vous appartient de compléter la déclaration de ressources.

☐ **Situation 2 : vous n'êtes pas allocataire Caf de la Côte d'or.**
Vous devez compléter l'imprimé de déclaration de ressources ci-joint.

☐ **Situation 3 : vous ne souhaitez pas fournir vos ressources.**
La non transmission des informations concernant vos revenus entraîne l'application du tarif maximum.

PAIEMENT DES FACTURES

Vous recevrez une seule facture par mois pour l'ensemble des activités fréquentées par vos enfants.
La facture est payable dès réception.

Le montant de la participation doit être obligatoirement réglé à la **Trésorerie municipale** (4, rue Jeannin – 21034 – Dijon cedex) :

- soit par prélèvement automatique sur un compte bancaire ou postal. Toutefois, cette faculté est suspendue en cas de prélèvements rejetés par la banque, à deux reprises sur les douze derniers mois.
- soit par chèque établi au nom du **Trésor public** en joignant le coupon détachable figurant sur la facture.
- soit par virement sur le compte du trésorier municipal à la banque de France. *(RIB à demander à la Trésorerie)*
- soit en espèces ou par carte bancaire directement au guichet de la Trésorerie municipale, 4 rue Jeannin.

Si vous souhaitez opter pour le prélèvement automatique : remplissez le formulaire ci-joint.

CONFIDENTIALITÉ

Les informations contenues dans ce dossier font l'objet d'un traitement informatique. En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, la consultation des données vous concernant est possible sur simple demande écrite à la ville de Dijon.

n° dossier : _____

DÉCLARATION DE RESSOURCES
ANNUELLE 2006

Vous êtes allocataire Caf de la Côte d'or et vous déclarez vos ressources à la Caf
- Procédure simplifiée -
Ne complétez pas cet imprimé.

(Notice au dos)

Nom, prénom : .....

Adresse : .....

.....

0- PERSONNES AU FOYER	Représentant légal	Conjoint(e) ou concubin(e)	Enfant(s) ou autre(s) personne(s) dans le foyer	
Nom et Prénom	.....	.....	.....	.....
Date de naissance	...../...../.....	...../...../.....	...../...../.....	...../...../.....
Nombre d'enfants à charge	.....	Dont ..... enfant(s) porteur(s) de handicap.		

Toutes les sommes sont à déclarer en euros, sans les centimes et concernent l'ensemble des revenus perçus en France, hors de France ou versés par une organisation internationale pour l'année 2006.

	Veuillez indiquer les montants annuels			
1- Vous percevez l' API - APE - RMI – AAH – ASS, etc : cocher la case et joindre impérativement une photocopie du relevé des prestations versées par la caisse d'allocations familiales de Côte d'or de moins de trois mois.	☐	☐	☐	☐
2 - TRAITEMENTS ET SALAIRES (avant abattement)	.....€/an	.....€/an	.....€/an	.....€/an
3 - INDEMNITÉS DE SÉCURITÉ SOCIALE (avant abattement)	.....€/an	.....€/an	.....€/an	.....€/an
4 - ALLOCATIONS CHÔMAGE (avant abattement)	.....€/an	.....€/an	.....€/an	.....€/an
5 - PENSIONS, RETRAITES, PRÉ-RETRAITES, RENTES IMPOSABLES (avant abattement)	.....€/an	.....€/an	.....€/an	.....€/an
- Majorations de retraites ou de pensions pour enfants	.....€/an	.....€/an	.....€/an	.....€/an
6 - PENSIONS ALIMENTAIRES REÇUES (avant abattement)	.....€/an	.....€/an	.....€/an	.....€/an
7 - REVENUS DES PROFESSIONS NON SALARIÉES	.....€/an	.....€/an	.....€/an	.....€/an
8 - DÉFICITS PROFESSIONNELS OU FONCIERS	.....€/an	.....€/an	.....€/an	.....€/an
9 - AUTRES REVENUS (avant abattement)				
- Revenus fonciers	.....€/an	.....€/an	.....€/an	.....€/an
- Revenus des capitaux mobiliers	.....€/an	.....€/an	.....€/an	.....€/an
- Bourses d'études	.....€/an	.....€/an	.....€/an	.....€/an
- Autres (à préciser)	.....€/an	.....€/an	.....€/an	.....€/an
10- CHARGES DIVERSES				
- Pensions alimentaires versées	.....€/an	.....€/an	.....€/an	.....€/an
- Cotisations d'assurances volontaires	.....€/an	.....€/an	.....€/an	.....€/an

Déclaration sur l'honneur. Signature obligatoire du représentant légal :
Je certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette déclaration sont exacts.
Fait à : ..... le : ...../...../.....

Signature obligatoire du représentant légal :

En application du décret n°2000-1277 du 26 décembre 2000, toute fausse déclaration exposera son auteur à des sanctions pénales. La ville de Dijon vérifie l'exactitude des déclarations. La loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

Comment remplir la déclaration de ressources 2006

- Vous devez déclarer tous les revenus imposables perçus en 2006.

0 - PERSONNES AU FOYER

- Indiquez les nom, prénom et dates de naissance des adultes vivant au foyer ainsi que les nom, prénom des enfants ou autres personnes vivant au foyer ayant eu des ressources pour l'année 2006. Indiquez également le nombre d'enfant(s) porteur(s) de handicap.

1 - VOUS PERCEVEZ l' API –APE – RMI – AAH – ASS, etc

- Cocher la case correspondante et joindre une photocopie du relevé des prestations versées par la caisse d'allocations familiales de la Côte d'or de moins de 3 mois.

2 - SALAIRES AVANT ABATTEMENTS FISCAUX

- Sont inclus dans les salaires : les congés et la partie imposable des indemnités de licenciement. Sont également assimilés à des salaires : les traitements, les revenus de stages, les contrats emplois solidarités (CES), la préretraite progressive, l'allocation spécifique de conversion versée par l'Assedic, les indemnités des élus locaux non soumises à prélèvement libératoire, les compléments notamment familiaux des organisations internationales, les rémunérations des gérants et associés, les avantages en nature, la partie imposable des ressources pour les apprentis sous contrat et les assistantes maternelles, les bourses d'études imposables.

3 - INDEMNITÉS JOURNALIÈRES VERSÉES PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE AVANT ABATTEMENTS FISCAUX

- Indemnités journalières de maladie, paternité, imposables versées par votre organisme d'assurance maladie.
- Indemnités journalières non imposables perçues pour accident du travail et maladie professionnelle.

4 - ALLOCATIONS CHÔMAGE AVANT ABATTEMENTS FISCAUX

- Allocations de chômage partiel ou total versées par l'Assedic, allocations de formation-reclassement (AFR), allocations formation de fin de stage (AFFS) ou de rémunération de stagiaire du public (RSP), allocation différentielle perçue au titre du fonds de solidarité des anciens combattants d'Afrique du Nord, et allocation équivalent retraite (AER).

5 - RETRAITES, PRÉRETRAITES, PENSIONS ET RENTES IMPOSABLES AVANT ABATTEMENTS FISCAUX

- Toutes pensions et rentes imposables reçues en 2006, y compris l'allocation de préparation à la retraite reçue au titre du fonds de solidarité des anciens combattants d'Afrique du Nord.
- Allocations de préretraite totale, allocations de chômage du fonds national de l'emploi versées par l'Assedic, allocations de remplacement pour l'emploi (ARPE) ou pour cessation anticipée d'activité.
- Majorations non imposables de retraites ou de pensions pour enfants.

6 - PENSIONS ALIMENTAIRES REÇUES AVANT ABATTEMENTS FISCAUX

- Toutes les pensions alimentaires reçues en 2006.

7 - REVENUS DES PROFESSIONS NON SALARIÉES SANS DÉDUIRE LES DÉFICITS DES ANNÉES ANTÉRIEURES

- Bénéfices industriels ou commerciaux (BIC), bénéfices non commerciaux (BNC), bénéfices agricoles (BA).
- Micro BIC et micro BNC et plus-values à court terme (après déduction des abattements fiscaux forfaitaires).
- Rémunérations non soumises au régime fiscal des «traitements et salaires» des gérants et associés.

Ne déduisez aucun abattement si vous êtes adhérent à un centre de gestion agréé.

- Si votre revenu n'est pas connu ou si votre forfait n'est pas fixé, vous devrez le communiquer dès que possible.

8 - DÉFICITS PROFESSIONNELS OU FONCIERS SANS REPORTER LES DÉFICITS DES ANNÉES ANTÉRIEURES

- Déficits de l'année 2006 uniquement : déficits professionnels (travailleur indépendant) ou déficits fonciers.

9 - AUTRES REVENUS APRÈS ABATTEMENTS FISCAUX

Sans déduire les avoirs fiscaux, les crédits d'impôts, les déficits et les pertes des années antérieures.

- Revenus fonciers (revenus des biens immobiliers), micro fonciers (après déduction de l'abattement fiscal forfaitaire).
- Revenus des capitaux mobiliers et des valeurs mobilières (actions , obligations, etc) après abattement.
- Plus-values et gains divers à un taux forfaitaire, y compris les plus-values de cession des professions non salariées.
- Rentes viagères à titre onéreux.

10 - CHARGES DIVERSES

- Pensions alimentaires versées à l'exception des prestations compensatoires versées sous forme de capital et sur une période inférieure ou égale à 12 mois.
- Cotisations volontaires de sécurité sociale, plan d'épargne retraite (perp, préfon, etc).

n° dossier : _____

AUTORISATION
DE PRÉLÈVEMENT

(à compléter et à retourner au centre de traitement unique de la facturation – direction des services financiers – BP 1510 – 21033 Dijon cedex)

J'autorise l'établissement financier teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, si sa situation le permet, le prélèvement des factures relatives aux maisons de la petite enfance (crèches collectives et familiales, haltes-garderies), accueil du matin et du soir dans les écoles, la restauration scolaire et les centres de loisirs (mercredis et vacances scolaires) établies par la ville de Dijon. Je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte et j'informerai la ville de Dijon de cette suspension.

Pièce à joindre à la demande :
> un relevé d'identité bancaire ou un relevé d'identité postale

Désignation du créancier : Ville de Dijon
BP 1510
21033 DIJON cedex

Date du prélèvement : entre le 5 et le 10 de chaque mois

Nom et adresse du titulaire du compte à débiter : .....

.....

.....

Compte à débiter :

Établissement	Guichet	N° de compte	Clé

Nom et adresse de l'établissement financier teneur du compte : .....

.....

.....

Dijon, le : .....

Signature obligatoire :

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n°80 du 01/04/1980 de la commission nationale de l'informatique et des libertés.

N° ÉMETTEUR : 450069

n°dossier : _____

1ère INSCRIPTION
RESTAURANT SCOLAIRE
ACCUEIL DU MATIN ET/OU DU SOIR

Ce document est à retourner impérativement avant le 1er juillet 2008 par courrier au :
centre de traitement unique de la facturation – direction des services financiers - BP 1510 - 21033 Dijon cedex
Après cette date, seul le dépôt est possible

- 1- au pôle accueil Éducation/Jeunesse 47, rue Berlier
- 2- à l'accueil mairie de Dijon (cour d'honneur de l'hôtel de ville)

REPRÉSENTANT LÉGAL **Qualité (père, mère ...) :**_____

Nom : ..... Prénom : .....
Adresse : .....
Complément d'adresse : .....
Code postal : .....Ville : .....
Téléphone domicile : ...../...../...../...../.....

L'inscription doit être obligatoirement effectuée par l'un des représentants légaux des enfants.

PARTIE 1 – INSCRIPTION – ACCUEIL MATIN/SOIR

à remplir uniquement si vous souhaitez inscrire votre enfant à cette activité

1 Nom et prénom de l'enfant : .....
Date de naissance : ...../...../.....
Nom de l'école : .....

2 Nom et prénom de l'enfant : .....
Date de naissance : ...../...../.....
Nom de l'école : .....

3 Nom et prénom de l'enfant : .....
Date de naissance : ...../...../.....
Nom de l'école : .....

L'accueil matin/soir est ouvert de 6h45 à 19h00 dans toutes les écoles, avec possibilité d'accompagnement scolaire dans certaines écoles.

Sur le temps périscolaire, les enfants ne sont pas autorisés à partir seuls.

PARTIE 2 – INSCRIPTION – RESTAURANT SCOLAIRE
(formule à choisir au dos)

Vous devez souscrire un abonnement pour bénéficier du service de restauration scolaire.
Vous devez cocher les jours de repas de l'enfant (voir les formules proposées au dos).
La modification de l'abonnement ou la résiliation peut se faire à tout moment, par courrier. Ce courrier doit parvenir ou être déposé à la direction de l'Education 47, rue Berlier, au plus tard 3 jours de fonctionnement scolaire avant la date d'effet du changement ou de la résiliation souhaitée (avant 13h00).
Pour demander un repas supplémentaire ou décommander un repas prévu, soit pour convenance personnelle, soit pour signaler une absence due à un problème de santé supérieur à 3 jours, appelez RESTO-MAIRIE 0 800 210 519 au minimum 3 jours de fonctionnement scolaire avant la date du repas, entre 8h00 et 13h00. Attention aux jours fériés, anticipez l'appel à Resto Mairie d'un jour de fonctionnement scolaire.

RESTO MAIRIE **Numéro vert** **0 800 210 519**

entre 8h00 et 13h00 (appel gratuit depuis un poste fixe)

ATTENTION : les repas non décommandés dans les délais seront facturés, qu'ils aient été pris ou non (sauf maladies signalées et jours de fermeture liés au fonctionnement de l'école)

Je soussigné(e) .....atteste avoir pris connaissance du mode de fonctionnement des restaurants scolaires et de l'accueil matin et/ou soir et en avoir accepté les termes
Fait à : .....le : ...../...../.....

Signature obligatoire du représentant légal :

En application du décret n°2000-1277 du 26 décembre 2000, toute fausse déclaration exposera son auteur à des sanctions pénales. La loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

Suite au verso ▸▸

RESTAURATION SCOLAIRE

1er ENFANT À INSCRIRE :

Nom et prénom : .....

Date de naissance : ...../...../..... Sexe F ☐ M ☐

Nom de l'école : .....Classe : .....

Type de repas : 1- Normal 2 - Sans porc 3 - Panier repas(PAI)

ENTOURER VOTRE CHOIX

Pour constituer un projet d'accueil individualisé (PAI)
Veuillez contacter la direction de l'Education
(03 80 74 50 26)

Si vous choisissez la 3ème formule, un imprimé spécifique d'abonnement vous sera adressé par courrier

1ère FORMULE - ABONNEMENT RÉGULIER A L'ANNÉE SCOLAIRE

à partir du	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
cocher les jours	☐	☐	☐	☐

2ème FORMULE - ABONNEMENT RÉGULIER AU ½ TRIMESTRE

à partir du	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
période du 02/09 au 24/10	☐	☐	☐	☐
période du 6/11 au 19/12	☐	☐	☐	☐
période du 5/01 au 20/02	☐	☐	☐	☐
période du 9/03 au 17/04	☐	☐	☐	☐
période du 4/05 au 02/07	☐	☐	☐	☐

cocher les jours

3ème FORMULE - ABONNEMENT IRRÉGULIER OU CHOISI

cocher la case ☐ (*)

2ème ENFANT À INSCRIRE :

Nom et prénom : .....

Date de naissance : ...../...../..... Sexe F ☐ M ☐

Nom de l'école : .....Classe : .....

Type de repas : 1- Normal 2 - Sans porc 3 - Panier repas(PAI)

ENTOURER VOTRE CHOIX

Pour constituer un projet d'accueil individualisé (PAI)
Veuillez contacter la direction de l'Education
(03 80 74 50 26)

Si vous choisissez la 3ème formule, un imprimé spécifique d'abonnement vous sera adressé par courrier

1ère FORMULE - ABONNEMENT RÉGULIER A L'ANNÉE SCOLAIRE

à partir du	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
cocher les jours	☐	☐	☐	☐

2ème FORMULE - ABONNEMENT RÉGULIER AU ½ TRIMESTRE

à partir du	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
période du 02/09 au 24/10	☐	☐	☐	☐
période du 6/11 au 19/12	☐	☐	☐	☐
période du 5/01 au 20/02	☐	☐	☐	☐
période du 9/03 au 17/04	☐	☐	☐	☐
période du 4/05 au 02/07	☐	☐	☐	☐

cocher les jours

3ème FORMULE - ABONNEMENT IRRÉGULIER OU CHOISI

cocher la case ☐ (*)

3ème ENFANT À INSCRIRE :

Nom et prénom : .....

Date de naissance : ...../...../..... Sexe F ☐ M ☐

Nom de l'école : .....Classe : .....

Type de repas : 1- Normal 2 - Sans porc 3 - Panier repas(PAI)

ENTOURER VOTRE CHOIX

Pour constituer un projet d'accueil individualisé (PAI)
Veuillez contacter la direction de l'Education
(03 80 74 50 26)

Si vous choisissez la 3ème formule, un imprimé spécifique d'abonnement vous sera adressé par courrier

1ère FORMULE - ABONNEMENT RÉGULIER A L'ANNÉE SCOLAIRE

à partir du	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
cocher les jours	☐	☐	☐	☐

2ème FORMULE - ABONNEMENT RÉGULIER AU ½ TRIMESTRE

à partir du	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
période du 02/09 au 24/10	☐	☐	☐	☐
période du 6/11 au 19/12	☐	☐	☐	☐
période du 5/01 au 20/02	☐	☐	☐	☐
période du 9/03 au 17/04	☐	☐	☐	☐
période du 4/05 au 02/07	☐	☐	☐	☐

cocher les jours

3ème FORMULE - ABONNEMENT IRRÉGULIER OU CHOISI

cocher la case ☐ (*)

(*) QU'EST-CE-QUE L'ABONNEMENT IRRÉGULIER OU CHOISI ?

Si vous avez des horaires de travail irréguliers ou des contraintes qui vous empêchent de prévoir à l'avance les jours de fréquentation du restaurant scolaire, vous avez la possibilité de demander un abonnement choisi. L'abonnement prendra la forme d'un calendrier sur lequel vous cocherez les jours de fréquentation du restaurant scolaire.

RESTAURANT SCOLAIRE
MODE D'EMPLOI
Rentrée 2008-2009

1. Qui peut s'inscrire au restaurant scolaire ?

Les élèves qui fréquentent les écoles publiques de Dijon. L'inscription d'un enfant est prioritaire pour les familles dont les deux parents exercent une activité professionnelle, les familles ayant trois enfants et plus à charge, les familles mono parentales et les familles ayant une situation sociale difficile ou particulière.
Dans tous les autres cas, l'accueil est possible dans la limite des places disponibles.

Les enfants atteints d'allergies ou d'intolérance alimentaire évoluant sur une longue période, à l'exclusion des maladies aiguës, ont la possibilité de prendre un panier repas fourni par la famille.
A ce titre, il convient de constituer un projet d'accueil individualisé (PAI). Pour tout renseignement, veuillez contacter la direction de l'Education (03 80 74 50 26)

2. L'abonnement

La souscription d'un abonnement est obligatoire pour bénéficier du service de la restauration scolaire.

L'abonnement régulier

On coche les jours de repas de l'enfant, que l'on choisisse :
. l'abonnement pour l'année scolaire
. l'abonnement au ½ trimestre

Comment changer d'abonnement ?

On peut modifier ou résilier son abonnement à tout moment par courrier.
Ce courrier doit parvenir, ou être déposé, à la direction de l'Education 47, rue Berlier, au plus tard 3 jours de fonctionnement scolaire avant la date d'effet du changement souhaité (avant 13h00).

Le départ définitif d'un enfant en cours d'année doit également être signalé par courrier.

L'abonnement irrégulier ou choisi

C'est une possibilité particulière offerte aux parents qui ont des horaires de travail irréguliers ou des contraintes qui les empêchent de prévoir à l'avance les jours de fréquentation du restaurant scolaire.
L'abonnement prend la forme d'un calendrier périodique (entre 2 périodes de vacances scolaires), sur lequel vous cochez les jours où vous souhaitez que votre enfant prenne un repas.

Comment souscrire l'abonnement choisi ?
Par courrier, parvenu ou déposé, à la direction de l'Education 47, rue Berlier, au plus tard 3 jours de fonctionnement scolaire avant la date du premier repas (avant 13h00).

Comment renouveler l'abonnement choisi ?
Un calendrier périodique (entre 2 périodes de vacances scolaires) vous est adressé par la direction de l'Education au terme de la période. Il doit être retourné dûment complété au minimum 3 jours de fonctionnement scolaire avant la date du 1er repas de la nouvelle période (avant 13h00).

DOCUMENT A CONSERVER PAR LA FAMILLE

Pour les modifications des jours prévus dans votre abonnement, ayez le réflexe
(demander un repas supplémentaire ou décommander un repas prévu)

RESTO MAIRIE : Numéro vert 0 800 210 519

entre 8h00 et 13h00 (appel gratuit depuis un poste fixe)

ATTENTION, les repas non décommandés dans les délais seront facturés, qu'ils aient été pris ou non (sauf maladies signalées et jours de fermeture liés au fonctionnement de l'école)

Suite au verso ⏩

3. Cas particuliers

L'enfant peut-il manger un jour non prévu dans l'abonnement ?
Oui, mais seulement en cas de situations exceptionnelles, en raison de contraintes professionnelles ou familiales.
Il faut en faire la demande par téléphone, en appelant **RESTO MAIRIE (0 800 210 519,** appel gratuit depuis un poste fixe**)** au minimum 3 jours scolaires avant la date du repas, entre 8h00 et 13h00.

Si votre enfant est absent pour convenance personnelle,
Vous devez le signaler par téléphone, en appelant **RESTO MAIRIE (0 800 210 519,** appel gratuit depuis un poste fixe**)** au minimum 3 jours scolaires avant la date du repas, entre 8h00 et 13h00.

Attention : si ce délai de 3 jours minimum n'est pas respecté, le repas sera facturé qu'il ait été pris ou non (voir tableau ci-dessous).

Si votre enfant est malade ou hospitalisé
Prévenir l'école, qui informera la mairie et les repas non pris ne seront pas facturés.

Les autres cas d'absence au restaurant solaire
Si votre enfant participe à une sortie scolaire ou s'il ne peut fréquenter l'école pour cause de grève par exemple, les repas non pris se seront pas facturés.

Jour d'appel (entre 8h00 et 13h00)		Pour une commande ou une décommande de repas le
lundi	→	jeudi
mardi	→	vendredi
mercredi	→	lundi
jeudi	→	lundi
Vendredi	→	mardi
Attention aux jours fériés : anticiper l'appel à RESTO-MAIRIE d'un jour de fonctionnement scolaire.		

A votre service

La direction de l'Éducation 47, rue Berlier- 21000 Dijon
. vous accueille du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00 (Divia : liane 3, ligne 13 – arrêt Berlier)
. reçoit vos appels téléphoniques au 03 80 74 50 26
. reçoit vos courriers libellés à : **Mairie de Dijon**
Direction de l'Éducation
BP 1510
21033 DIJON Cedex

Le Centre de traitement unique de la facturation vous répond pour toute question relative à votre facture au 03 80 74 53 30

Ayez le réflexe citoyen !

La restauration scolaire en liaison froide garantit des conditions d'hygiène optimales, ainsi qu'une sécurité et une qualité alimentaire de haut niveau. Mais elle nécessite la production des repas 3 jours avant leur consommation.

Aidez la collectivité à limiter le nombre de repas non consommés en ayant le réflexe de signaler dans les délais les absences de votre enfant !

n° dossier : _____

PRÉ-INSCRIPTION

CENTRES DE LOISIRS (mercredis et vacances scolaires)

Merci de prendre rendez-vous avec le responsable du centre de loisirs pour rendre ce document complété

Cocher la structure choisie :

Centres de loisirs maternels - Accueil de 3 à 6 ans

- ☐ **Colombière** : 8 avenue Greuze (tél : 03 80 66 51 33)
- ☐ **Marie Noël** : 3-5 avenue du Lac (tél : 03 80 43 19 22)
- ☐ **Marmuzots** : 74 ter rue des Marmuzots (tél : 03 80 58 05 17)
- ☐ **Montmuzard** : 29 rue de Montmuzard (tél : 03 80 73 33 98)

Centres de loisirs élémentaires

- ☐ **Anjou** (6 - 12 ans) : 83 avenue du Lac (tél : 03 80 43 41 37)
- ☐ **Mansart** (6 - 16 ans) : 29 rue le Jolivet (tél : 03 80 66 71 35)
- ☐ **Sainte Anne** (6 - 16 ans) : 30 bis rue de Tivoli (tél : 03 80 49 84 32)

Centres de loisirs maternels et élémentaires

- ☐ Balzac (4 - 13 ans) : 25 rue Balzac (tél : 03 80 48 80 10)
- ☐ Champollion (3 - 14 ans) : 19 rue Castelnau (tél : 03 80 71 12 98)
- ☐ Bourroches - CER SNCF (4 - 14 ans) : 11 rue du Docteur Richet (tél :03 80 43 24 55)
- ☐ Château de Pouilly (3 – 12 ans) : 1 rue Edouard Manet (tél : 06 76 89 63 95)
- ☐ MJC - Montchapet - Maladière (3 ans 1/2 - 17 ans) : 1 ter rue de Beaune (tél : 03 80 55 54 65)
- ☐ Centre social de la Fontaine d'Ouche (4 - 14 ans) : 1 allée du Roussillon (tél : 03 80 48 84 80)

Mentions obligatoires
Pré-inscription à partir du : .....
VISA DU CENTRE

Enfant(s) à inscrire : nom et prénom	Sexe M/F	Date de naissance
1.		
2.		
3.		

Parents	père	mère	Autres (préciser)
Nom et prénom	.....	.....	.....
Adresse	.....	.....	.....
	.....	.....	.....
Code postal - Ville	.....	.....	.....
	.....	.....	.....
Téléphone domicile	.....	.....	.....
Portable	.....	.....	.....

REPRÉSENTANT LÉGAL **Qualité : père – mère – autres (préciser) :**.....

Nom, prénom :.....Tél. Domicile :.....Portable : .....

Adresse : .....

Code postal : .....Commune : .....

Êtes-vous bénéficiaire des aides aux temps libres de la caisse d'allocations familiales de la Côte d'Or ? oui ☐ non ☐

(si oui joindre une photocopie de la notification)

Nombre d'enfants à charge au foyer : .....

Personne à prévenir en cas de maladie ou d'accident : ☐ **père** ☐ **mère** (cocher la case)

☐ autres : (nom, prénom) .....Tél domicile: .....Portable : .....

Qualité : .....

Adresse : .....

Suite au verso ▸▸

En cas d'accident, je désire que mon enfant soit conduit en priorité :

☐ A l'hôpital d'enfants

☐ A la clinique : Préciser l'établissement : .....

Et j'autorise à faire effectuer tous les soins urgents que nécessiterait l'état de mon enfant.

Déclare :

1) m'engager à conduire mon (mes) enfant(s) jusqu'à la salle d'accueil du centre de loisirs pour le(les) confier aux animateurs(trices) et venir le(les) rechercher dans les mêmes conditions

2) autoriser les personnes ci-dessous (impérativement majeures) à venir rechercher mon(mes) enfant(s) au centre sur présentation d'une pièce d'identité

Nom : .....Tél. : .....

Qualité : .....

Adresse : .....

.....

Nom : .....Tél. : .....

Qualité : .....

Adresse : .....

.....

Nom : .....Tél. : .....

Qualité : .....

Adresse : .....

.....

3) autoriser la ville de Dijon à utiliser les images faites de mon (mes) enfant(s) dans le cadre d'une communication sur toutes les formes de supports d'information présents ou à venir (guides pratiques, revues municipales, quotidien régional et sites internet, etc..) à l'exclusion de toute exploitation commerciale ; j'atteste ne prétendre à aucune indemnité, en argent ou en nature, actuellement ou dans le futur

oui ☐ non ☐ Cocher la case

4) autoriser mon (mes) enfant(s) à pratiquer les diverses activités proposées par le centre de loisirs (piscine, patinoire,..). Pour certaines activités spécifiques, il pourra être demandé un certificat médical de non contre-indication

oui ☐ non ☐ Cocher la case

si oui, voir les modalités avec le directeur

5) autoriser mon (mes) enfant(s) à partir seul(s) (mercredis et vacances scolaires) oui ☐ non ☐ Cocher la case

si oui, je dégage la responsabilité du centre de loisirs

A Dijon, le : .....

Signature

Les informations inscrites dans le dossier font l'objet d'une saisie sur fichier informatique. La loi 78.17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de la direction de la Jeunesse de la ville de Dijon.

MAISONS DE LA PETITE ENFANCE

(crèches familiales, collectives et haltes-garderies)

NOTE D'INFORMATION

Votre enfant est admis dans une structure d'accueil petite enfance

Vous devez remplir le dossier famille afin que votre participation familiale puisse être calculée et la facturation établie.
Les tarifs sont révisables chaque année et éventuellement en cours d'année en cas de changement de situation familiale ou perte d'emploi.
Pour tout renseignement relatif à votre facture ou à votre tarif, contacter le centre de traitement unique de la facturation au 03 80 74 53 30.

DOCUMENT A CONSERVER PAR LA FAMILLE

Vous êtes à la recherche d'un mode de garde

La direction de la petite enfance est à votre disposition pour :
. vous renseigner sur les prestations d'accueil proposées dans les maisons de la petite enfance
. vous fournir l'imprimé nécessaire à une inscription sur liste d'attente en vue d'une admission dans une structure d'accueil de la ville de Dijon

Attention : Nous attirons votre attention sur le fait qu'une inscription sur liste d'attente ne garantit pas l'obtention d'une place.

A votre service

La Direction de la Petite Enfance
2, rue Lamonnoye
21000 DIJON

. vous informe sur les différents modes de garde
. vous accueille du lundi au vendredi de 8h00 à 12 h00 et de 13h30 à 17h00
. reçoit vos appels téléphoniques au 03 80 74 71 55

La ville de Dijon vous informe

Pour vous tenir informé le plus régulièrement possible, nous avons mis en place un système nous permettant de vous faire parvenir les informations directement à votre domicile.
Pour ce faire, il vous suffit de remplir le formulaire ci-dessous et de le joindre à votre dossier famille.

Coupon à compléter et à joindre dans le dossier famille.

☐ M. ☐ Mme ☐ Melle

Nom : .....

Prénom : .....

J'accepte de recevoir les informations :

• **par e-mail :** @

Le mail est le moyen le plus économique et le plus écologique de vous tenir informé régulièrement.

• **par SMS :** |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

En cas d'événement ou d'alerte (sanitaire, environnementale...), la ville de Dijon peut, si vous le souhaitez, vous adresser un message Sms.

Date de naissance : _____ / _____ / _____

(JJ/MM/AAAA)

Adresse postale :

Numéro et nom de la voie : .....

.....

Code postal : |_|_|_|_|_| **Localité :** .....

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

☐ Je souhaite recevoir les menus des restaurants scolaires

☐ Je souhaite recevoir de l'information de la ville de Dijon

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique permettant à la ville de Dijon de vous faire parvenir des informations municipales. En aucun cas, elles ne sont communiqués à des tiers. Conformément à la loi "Informatique et libertés", vous disposez du droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent en vous adressant à : François Rebsamen - Mairie de Dijon - Place de la Libération - 21000 Dijon